

Tableaux des maladies respiratoires d'origine professionnelle (Régime général de la Sécurité Sociale) concernant des risques pouvant se traduire par l'asthme professionnel

Tableaux établis d'après le document INRS, ED486, édition mise à jour septembre 1996

Tableau N°10 bis

Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins

Date de création : 28 janvier 1982 Dernière mise à jour : 17 septembre 1989

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Chromage électrolytique des métaux. Fabrication, manipulation, emploi de chromates et bichromates alcalins.

Tableau N°15 bis

Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre

Date de création : 10 novembre 1995 Dernière mise à jour : -

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles respiratoires, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Utilisation des amines aromatiques, de leurs sels, de leurs dérivés et des produits qui en contiennent à l'état libre, tels que matières colorantes, agents de conservation (caoutchouc, élastomères, plastomères), catalyseurs de polymérisation, graisses et huiles minérales.

Tableau N°43

Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères

Date de création : 20 avril 1963 Dernière mise à jour : 17 septembre 1989

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation de l'aldéhyde formique, de ses solutions (formol) et de ses polymères, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de substances chimiques, à partir de l'aldéhyde formique ; - Fabrication de matières plastiques à base de formol ; - Travaux de collage exécutés avec des matières plastiques renfermant un excès de formol ; - Opérations de désinfection ; - Apprêtage des peaux ou des tissus.

Tableau N°47

Affections professionnelles provoquées par les bois

Date de création : 18 février 1967 Dernière mise à jour : 28 janvier 1982

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. - Dermites eczématiformes ou érythémateuses : conjonctivites ; rhinites ; asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Manipulation, traitement et usinage des bois et tous travaux exposant aux poussières de bois.
- Syndrome respiratoire avec dyspnée, toux, expectoration, récidivant après nouvelle exposition au risque, dont l'étiologie professionnelle est confirmée par la présence dans le sérum d'anticorps précipitants permettant d'identifier l'agent pathogène correspondant au produit responsable.	30 jours	
- Fibrose pulmonaire avec signes radiologiques et troubles respiratoires confirmés par l'exploration fonctionnelle lorsqu'il y a des signes immunologiques significatifs.	1 an	

Tableau N°49

Affections provoquées par les amines aliphatiques et alicycliques

Date de création : 9 novembre 1972 Dernière mise à jour : 28 janvier 1982

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Asthme ou dyspnée asthmatiforme provoqué par les amines aliphatiques, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques et alicycliques ou de produits en contenant à l'état libre.

Tableau N°62

Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

Date de création : 2 mars 1973 Dernière mise à jour : 6 février 1983

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Syndrome bronchique récidivant	7 jours	Travaux exposant à l'inhalation ou à la manipulation d'isocyanates organiques, notamment :
Asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication et application de vernis et laques de polyuréthanes, fabrication de fibres synthétiques ; - Préparation des mousses polyuréthanes et application de ces mousses à l'état liquide ; - Fabrication et utilisation des colles à base de polyuréthanes ; - Fabrication et manipulation de peintures contenant des isocyanates organiques.

Tableau N°63

Affections provoquées par les enzymes

Date de création : 2 mars 1973 Dernière mise à jour : 17 septembre 1989

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Préparation, manipulation, emploi des enzymes et des produits en renfermant, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Extraction et purification des enzymes d'origine animale (trypsine), végétale (broméline, papaïne, ficine), bactérienne et fongique (préparés à partir des bacillus subtilis, aspergillus, orysae) ; - Fabrication et conditionnement de détergents renfermant des enzymes.

Tableau N°66

Affections respiratoires de mécanisme allergique

Date de création : 19 juin 1977

Dernière mise à jour : 8 mai 1997

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. – Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Élevage et manipulation d'animaux (y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes et de leurs larves). Travail en présence de toute protéine en aérosol. Préparation et manipulation des fourrures et feutres naturels. Emploi de plumes et duvets. Broyage des grains de céréales alimentaires, ensachage et utilisations de farines.
Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	Préparation et manipulation des substances d'origine végétale suivantes : ipéca, quinine, henné, ricin, résidus d'extraction des huiles de ricin, pollens et spores, notamment de lycopode. Ouverture des balles, cardage, peignage, filature et tissage de textiles d'origine végétale (notamment coton, jute, sisal, kapok, chanvre, lin). Travaux comportant l'emploi de gommés végétales pulvérisées (arabique, adraganthe, psyllium, karaya notamment). Préparation et manipulation du tabac. Manipulation du café vert et du soja. Manipulation ou emploi des macrolides, notamment spiramycine et oléandromycine. Préparation, emploi, manipulation de produits contenant de la séricine. Travaux exposant aux sulfites, aux bisulfites ou aux persulfates alcalins. Préparation, emploi, manipulation de chloroplatinates et pentoxyde de vanadium, notamment dans la fabrication des catalyseurs. Travaux exposant à l'inhalation d'anhydrides d'acides volatiles, notamment anhydrides maléique, phtalique(s), trimellitique(s), tétrachlorophtalique(s), hexahydrophthalique(s), himique(s). Travaux exposant à la colophane chauffée, notamment lors de la soudure en électronique. Travaux exposant à des émanations de produits de pyrolyse du chlorure de polyvinyle, notamment dans sa soudure thermique. Travaux exposant à l'azodicarbonamide, notamment dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc. Préparation et mise en œuvre de colorants réactifs, notamment à hétérocycles halogénés, acryloylamines ou vinyl-sulfones. Préparation et utilisation de colles au cyanoacrylate. Travaux exposant à des émanations de glutaraldéhyde. Travaux exposant aux résidus d'extraction des huiles, notamment de ricin et d'ambrette. Travaux exposant à des émanations d'oxyde d'éthylène notamment lors de la stérilisation. Fabrication et conditionnement du chloramine T. Manipulation de gypsophile (<i>gypsophila paniculata</i>).

Tableau N°66 (suite)

<p>B. – Syndrome respiratoire fébrile avec dyspnée, toux, expectoration, récidivant après nouvelle exposition au risque dont l'étiologie est confirmée par la présence dans le sérum d'anticorps précipitants permettant d'identifier l'agent pathogène correspondant au produit responsable.</p>	<p>30 jours</p>	<p>Élevage et manipulation d'animaux, y compris la préparation et le conditionnement d'arthropodes. Préparation et manipulation des fourrures. Affinage des fromages. Broyage des grains de céréales alimentaires, ensachage et utilisation de farines. Opérations de préparation dans les filatures de coton : ouverture des balles, cardage, peignage. Manipulation du café vert.</p>
<p>Fibrose pulmonaire avec signes radiologiques et troubles respiratoires confirmés par l'exploration fonctionnelle lorsqu'il y a des signes immunologiques significatifs.</p>	<p>1 an</p>	<p>Travaux exposant aux poussières de résidus de canne à sucre (bagasse). Travaux exposant à l'inhalation de particules microbiennes ou mycéliennes dans les laboratoires de bactériologie et les locaux à caractère industriel dont l'atmosphère est climatisée ou humidifiée lorsque l'absence de pollution par micro-organismes du système d'humidification n'est pas établie par des contrôles réguliers. Travaux exposant à l'inhalation d'anhydrides d'acides volatiles, notamment anhydrides phtaliques, trimellitiques, tétrachorophtaliques, hexahydroptaliques, himiques.</p>

Tableau N° 70

Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés

Date de création : 19 juillet 1980

Dernière mise à jour : –

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Dyspnée asthmatiforme.	15 jours	Travaux exposant à l'inhalation de poussières de carbures métalliques frittés tels que :
Rhinite spasmodique	15 jours	Fabrication des carbures métalliques frittés : mélange des poudres, travail aux presses et aux fours, travaux d'usinage avant frittage et de rectification après frittage.
Syndrome irritatif respiratoire à type de toux et de dyspnée, récidivant après nouvelle exposition au risque.	1 an	– Transformation des carbures métalliques frittés : fabrication d'outils à extrémités en carbures métalliques frittés, de pièces en carbures métalliques frittés.
Fibrose pulmonaire diffuse, avec signes radiologiques et troubles fonctionnels, confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	5 ans	– Affûtage d'outils ou pièces en carbures métalliques frittés. Autres travaux effectués :
Complications infectieuses pulmonaires.	5 ans	– Dans les locaux où sont fabriqués ou transformés les carbures métalliques frittés ; – Dans les locaux où sont entretenus les outils ou pièces en carbures métalliques frittés.
Complications cardiaques : insuffisance ventriculaire droite.	5 ans	

Tableau N°74**Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique**

Date de création : 26 juin 1984

Dernière mise à jour : –

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux exposant aux émanations de furfural et d'alcool furfurylique utilisés comme : <ul style="list-style-type: none"> – Solvants, réactifs ; – Agents de synthèse des pesticides, de médicaments ou de matières plastiques en particulier pour la préparation et l'utilisation de moules en fonderie ; – Accélérateurs de vulcanisation du caoutchouc.

Tableau N° 82**Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle**

Date de création : 28 juillet 1987

Dernière mise à jour : –

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivante après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de méthacrylate de méthyle notamment : <ul style="list-style-type: none"> – La fabrication de résines acryliques ; – La fabrication des matériaux acryliques ; – La fabrication et l'emploi d'encres, de colles, de peintures à base de méthacrylate de méthyle ; – La fabrication de prothèses, en particulier en chirurgie orthopédique, dentaire et oculaire ; – En histologie osseuse.
Manifestations respiratoires chroniques avec altérations des épreuves fonctionnelles respiratoires, survenant après l'une des affections énumérées ci-dessus.	1 an	

Tableau N° 90

Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales

Date de création : 17 septembre 1989

Dernière mise à jour : -

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. – Syndrome respiratoire obstructif aigu caractérisé par une oppression thoracique survenant habituellement après une interruption d'exposition au risque d'au moins 36 heures et se manifestant quelques heures après la reprise de l'exposition au risque (byssinose et affections apparentées). Le caractère obstructif de ce syndrome doit être confirmé par des explorations fonctionnelles respiratoires pratiquées au moment de la reprise de l'exposition au risque et six à huit heures après.	7 jours (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux exposant à l'inhalation de poussières de coton, lin, chanvre, sisal, dans les ateliers de : – Teillage ; – Ouvraison ; – Battage ; – Cardage ; – Étirage ; – Peignage ; – Bambrochage ; – Filage ; – Bobinage ; – Retordage ; – Ourdissage.
B. – Bronchopneumopathie chronique obstructive consécutive à des épisodes respiratoires obstructifs aigus caractérisés cliniquement comme ci-dessus et répétitifs. Cette bronchopneumopathie doit être confirmée par des explorations fonctionnelles respiratoires avec un volume expiratoire maximal par seconde (V.E.M.S.) abaissé d'au moins 40 % par rapport à la valeur moyenne théorique.	5 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux identiques à ceux visés en A sous réserve qu'ils ne soient pas réalisés dans des ateliers où s'effectue uniquement le filage à bout libre (procédé dit « open end »).

Tableau N° 95

Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Date de création : 8 mai 1997

Dernière mise à jour : -

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite, asthme, conjonctivite aiguë bilatérale, ayant récidivé après nouvelle exposition au risque et confirmés par un test.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation du latex naturel et des produits en renfermant, notamment : – production et traitement du latex naturel ; – fabrication et utilisation d'objets en latex naturel.

Liste des abréviations

- AA : Association Asthme
AB : Asthme du Boulanger
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AP : Asthme Professionnel
BPCO : BronchoPneumopathie Chronique Obstructive
CANAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des professions indépendantes
CMA : Concentrations Maximales Admises
CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France
CVF : Capacité Vitale Forcée
DEP : Débit Expiratoire de Pointe
ECP : Eosinophil Cationic Protein
EDN : Eosinophil Derived Neurotoxin
EPO : Eosinophil Peroxidase
FIOH : Finnish Institute of Occupational Health
HDI : Hexaméthylène Di-Isocyanate
HRB : Hyper Réactivité Bronchique
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
MBP : Major Basic Protein
MDI : Méthylène Diphényl di-Isocyanate
MHC : Major Histocompatibility Complex
NANC : Non Adrenergic, Non Cholinergic inhibitory nervous system
ONAP : Observatoire National des Asthmes Professionnels
PAF : Platelet Activating Factor
RADS : Reactive Airways Dysfunction Syndrome
RP : Rhinite Professionnelle
SENSOR : Sentinel Event Notification System for Occupational Risks
SFMT : Société Française de Médecine du Travail